

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 3
Absents non représentés : 0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211407127-20240326-05CM2024016-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/03/2024**

Référence de la délibération : 05-CM-2024-016

Date de convocation du CM : 6/04/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/03/2024**

05-CM-2024-016 – Approbation des subventions aux coopératives scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la commission Finances, personnel, Administration générale du 12 mars 2024,

Considérant l'intérêt communal sur le plan éducatif que présentent ces subventions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 23 pour, 4 abstentions (M. Lemarchand pour lui-même et pour Mme Lemaesquet, M. Marie et Mme Demoy),

- Article 1 :** **APPROUVE** la proposition de subvention aux coopératives scolaires pour un montant de 3 200 € pour l'école maternelle et de 10 000 € pour l'école élémentaire.
- Article 2 :** **DIT** que le versement de subvention sera effectué en une seule fois sur justificatif des activités proposées.
- Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à leur versement.
- Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian LE BAS



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.